

Luxembourg, le 6 décembre 2021

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'octobre 2021.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 1 point de base en comparaison mensuelle pour s'établir à 1,30% en octobre 2021 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 14 millions d'euros durant cette période pour s'élever à 247 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux s'est contracté de 5 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a diminué de 42 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est resté stable à 1,31% en octobre 2021. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées a progressé de 6 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 459 millions d'euros en octobre 2021. En glissement annuel, le taux a progressé de 4 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 87 millions d'euros.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

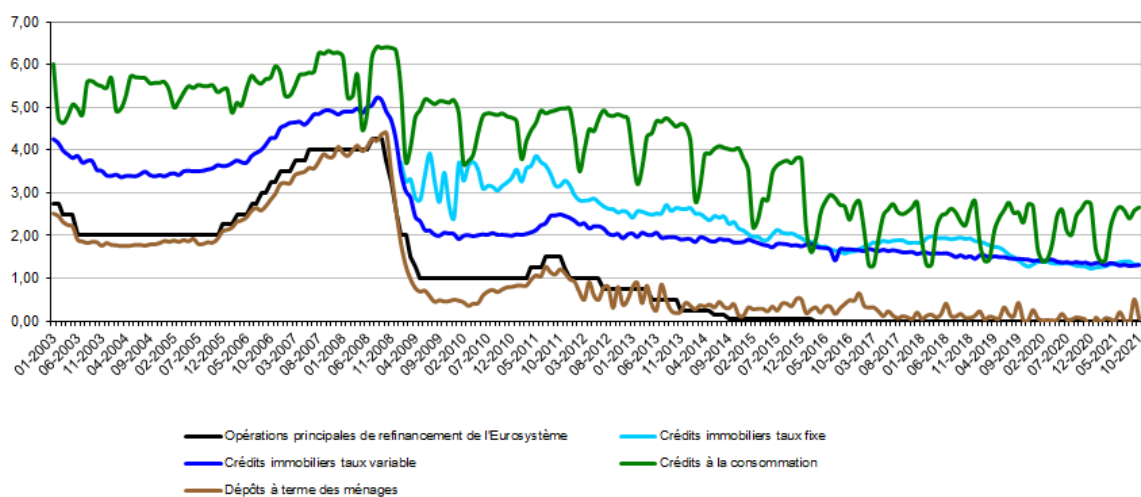
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

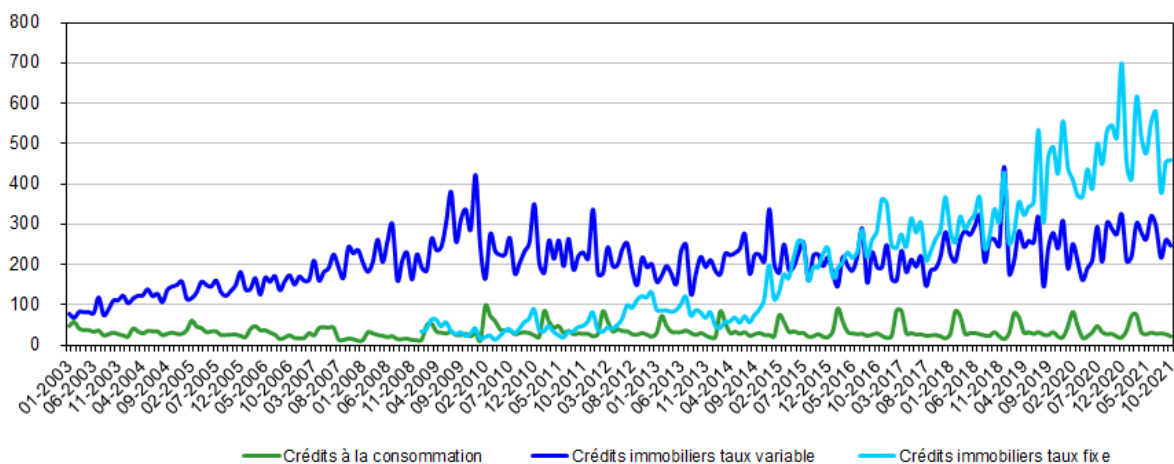
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 8 points de base sur un mois pour s'élever à 2,65 % en octobre 2021 tandis que le volume d'activité s'est contracté de 5 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 22 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 5 points de base tandis que le volume d'activité a diminué de 6 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 51 points de base en septembre 2021 à 7 points de base en octobre 2021. En comparaison annuelle, ce taux est resté stable.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



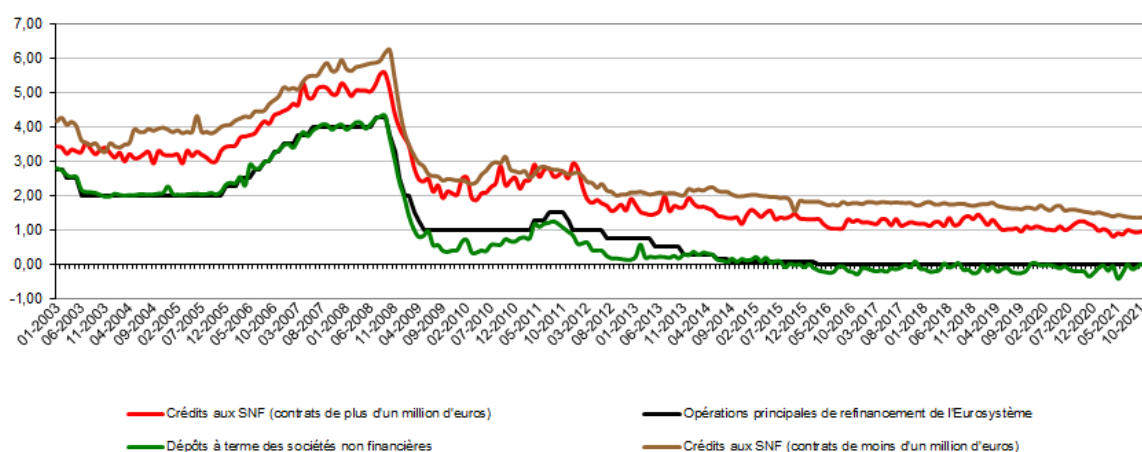
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a augmenté de 1 point de base pour s'établir à 1,34% en octobre 2021. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 21 millions d'euros pour s'établir à 821 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 17 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 88 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 4 points de base sur un mois pour s'établir à 0,97% en octobre 2021. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 145 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 3 527 millions d'euros en octobre 2021. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 28 points de base tandis que le montant des crédits accordés a progressé de 208 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 9 points de base pour atteindre 0% en octobre 2021. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 22 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu